



La transition digitale comme mécanisme de la transparence budgétaire : une contribution à l'évaluation par l'indice des budgets ouvert au Maroc ?

Mohammed ED-DAOU

Maitre de conférences habilité en sciences économies.

Université Moulay Ismail Meknès Maroc.

Laboratoire de Recherche en Économie de développement et de Gestion et en Société.

EST, Université Moulay Ismail Meknès. Maroc

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.18297647>

Résumé

L'objectif principal de cette étude est d'examiner le rôle de la transition digitale dans l'amélioration de la transparence budgétaire au Maroc, en considérant son impact potentiel sur l'évaluation du pays par l'Indice des Budgets Ouverts (IBO). Il examine comment l'adoption des technologies numériques peut faciliter l'accès à l'information budgétaire, renforcer la participation citoyenne et améliorer la responsabilité gouvernementale, contribuant ainsi à une meilleure positionnement du Maroc dans le classement de l'IBO, ce qui relevé la problématique centrale à savoir : comment et dans quelles mesures la transition digitale peut –elle rendre le système budgétaire plus transparent et de favoriser la gestion des finances publiques selon les normes internationales . La méthode choisie associe une analyse des documents relatifs aux réformes numériques pour offrir une perspective globale des modifications apportées par la digitalisation. L'analyse des résultats de l'IBO montrent bien que la digitalisation a un impact sur positif sur du classement mondiale du Maroc en matière de transparence budgétaire qui devra être améliorée.

Mots clés : digitalisation ; gouvernance ; transparence budgétaire ; budget ouvert. IBO.

Abstract

The main objective of this study is to examine the role of digital transition in improving budgetary transparency in Morocco, considering its potential impact on the country's evaluation by the Open Budget Index (OBI). It examines how the adoption of digital technologies can facilitate access to budgetary information, strengthen citizen participation, and improve government accountability, thereby contributing to a better positioning of Morocco in the IBO ranking, which highlights the central issue: how and to what extent can the digital transition make the budgetary system more transparent and promote the management of public finances according to international standards. The chosen method combines an analysis of documents related to digital reforms to provide a comprehensive perspective on the changes brought about by digitalisation. The analysis of the IBO results clearly shows that digitalisation has a positive impact on Morocco's global ranking in terms of budget transparency, which needs to be improved.

Keywords: digitalisation; governance; budget transparency; open budget; OBI.

1. Introduction générale

L'importance de la transition digitale pour optimiser la fourniture des services publics et accroître la transparence gouvernementale et la participation citoyenne est bien mise en évidence dans les écrits actuels. (Abil & Bauyrzhankzy, 2023 ; Mergel, Edelmann, & Haug, 2019). La transparence budgétaire est un pilier essentiel de la bonne gouvernance à l'ère du numérique, elle permet aux citoyens de comprendre comment les fonds publics sont collectés et dépensés, de tenir les gouvernements responsables et de participer aux décisions budgétaires. La digitalisation crée des opportunités inédites pour améliorer la transparence budgétaire en rendant les informations plus accessibles, plus compréhensibles et plus exploitables. Des organisations comme le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale définissent des normes pour intégrer la transparence dans les systèmes des finances publiques. En raison du rôle prépondérant du budget de l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques, la transparence budgétaire constitue un élément essentiel du Gouvernement Ouvert. Dans ce cadre, l'Indice des Budgets Ouverts (IBO), publié par l'International Budget Partnership (IBP), est un outil reconnu internationalement pour évaluer la transparence budgétaire des pays. Il mesure l'étendue et la qualité des informations budgétaires que les gouvernements mettent à la disposition du public. Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, le Maroc s'attèle à renforcer la transparence budgétaire de manière continue, en particulier suite à l'adoption et à la mise en œuvre de la Loi Organique Relative à la Loi de Finances. (La LOF) de 2015. La digitalisation est devenue un levier essentiel de renforcement de cette transparence en rendant l'information financière plus accessible, plus détaillée et plus traçable pour les citoyens comme pour les organes de contrôle. Cette voie a abouti à l'amélioration de l'IBO. La problématique centrale qui se pose dans le cadre de ce contexte est la suivante : Dans quelle mesure la transformation

digitale des systèmes de gestion des finances publiques contribuerai-t-elle à renforcer la transparence budgétaire de l'État ?

Pour être au vif du sujet, notre démarche procèdera ainsi en trois axes : tout d'abord, nous avons analysé dans un 1er point la conceptualisation de la transparence budgétaire, ses principes, ses règles fondamentales ainsi que ses synergies avec la digitalisation. Dans un 2^{ème} point, une évaluation objective de la transparence budgétaire au Maroc à la lumière de l'IBO s'impose, avant de passer en 3^{ème} temps à exposer des recommandations des institutions internationales. Enfin une conclusion synthétique nous permettra de mieux appréhender cet important sujet.

2. La digitalisation facteur clé de la transparence budgétaire.

La synergie entre la transparence budgétaire et la digitalisation repose sur l'utilisation des technologies numériques pour rendre les données fiscales accessibles, traçables et interactives, favorisant ainsi une participation citoyenne accrue et une gouvernance responsable.

2.1 La transparence budgétaire : définitions et principes

2.1.1 Tentatives de définitions

La transparence budgétaire désigne le fait de rendre publiques, de manière complète, opportune, fiable et accessible, toutes les informations relatives aux recettes, dépenses, déficits et dettes publiques. Elle constitue un des fondements de la gouvernance efficace qui favorise la reddition de comptes, réduit les risques de corruption et permet un meilleur contrôle citoyen concernant l'emploi des fonds publics. À l'échelle internationale, c'est notamment l'OCDE qui retient expressément "la transparence budgétaire" comme l'action de communiquer intégralement, en temps voulu et de manière systématique, toutes les informations relatives au budget. L'information explicite du public concernant la structure et les rôles des administrations publiques, les objectifs de la politique budgétaire, les comptes publics et les prévisions financières » définit la transparence des finances publiques. D'après le Manuel du FMI sur la transparence des finances publiques (2007), le processus budgétaire et les données présentes dans les documents budgétaires sont cruciaux pour assurer la transparence en matière de finances publiques. Le budget annuel est l'outil principal de gestion financière, c'est par son biais que les autorités gouvernementales exposent leurs plans de dépenses et précisent comment ces dernières seront financées. Les principes de la transparence budgétaire reposent sur une publication complète, opportune, fiable et accessible des informations relatives aux finances publiques, favorisant la reddition de comptes et la participation citoyenne. Ils incluent l'unité, l'universalité, l'annualité, la spécialité, la sincérité et l'équilibre budgétaire, garantissant une vision globale et claire du budget.

2.1.2 Principes et règles fondamentales de la transparence budgétaire

La reconnaissance de l'importance que la transparence budgétaire et la participation des citoyens sont des atouts indispensables à la bonne gouvernance financière et à la stabilité économique du pays. Les organisations internationales, comme le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE, y ont proposé des normes et meilleures pratiques concernant la transparence budgétaire. Dans ce contexte, le code de cette transparence repose sur quatre grands principes à savoir FMI (2007) :

- a. Définition claire des attributions et des responsabilités : une séparation distincte doit exister entre les actions du secteur public et celles du secteur commercial, et la distribution des responsabilités au sein du secteur public en termes de prise de décision et de gestion doit être manifeste et portée à la connaissance du public. De plus, la gestion des finances publiques doit être effectuée dans un cadre juridique, réglementaire et administratif transparent et bien défini.
- b. Processus budgétaires ouverts : afin de simplifier l'analyse et encourager la responsabilité des autorités publiques, l'élaboration du budget doit respecter un calendrier préétabli et répondre à des objectifs spécifiques de politique budgétaire et macroéconomique. De plus, le contrôle et la communication budgétaires doivent être soumis à des processus transparents.
- c. Accès du public à l'information : il est essentiel que le public soit entièrement informé des actions passées, présentes et futures des administrations publiques concernant la gestion budgétaire. Il est nécessaire d'établir des procédures explicites pour l'exécution, le suivi et la communication budgétaires, présentées de manière à répondre aux exigences de l'analyse des politiques tout en favorisant la responsabilité. De plus, un engagement public à fournir des informations sur les finances publiques en temps voulu doit être pris.
- d. Garantie d'intégrité : les informations financières doivent respecter les standards de qualité convenus. Dans ce contexte, les méthodes comptables appliquées répondent aux normes généralement reconnues. Les opérations financières doivent être assujetties à des sauvegardes et à un contrôle interne efficace. Les données concernant les finances publiques doivent faire l'objet d'une vérification externe. Par conséquent, une entité nationale d'audit indépendante de l'exécutif fournit des rapports aux autorités législatives et au grand public. En réalité, la clarté des finances publiques renforce la légitimité des décisions et actions gouvernementales dans la mesure où un processus budgétaire organisé, accompagné d'explications distinctes sur les orientations politiques, est une condition essentielle ; voire impérative ; pour conserver la confiance du public.

2.2 Mécanismes d'impact de la digitalisation

La digitalisation favorise aussi une transparence accrue et une plus grande responsabilité dans l'administration des finances publiques. Selon Janssen et ses collaborateurs (2012), l'utilisation de plateformes numériques pourrait améliorer la transparence des dépenses publiques, ce qui favoriserait un contrôle plus étroit de la part des citoyens et des entités de surveillance. Selon leurs travaux, l'accès numérique aux informations financières publiques renforce la confiance du grand public tout en diminuant les possibilités de corruption. Selon Janssen et Estevez (2013), l'accroissement de la participation citoyenne et la réduction de la corruption reposent en grande partie sur l'importance des données ouvertes. Dans ce contexte, la transition digitale, caractérisée par l'adoption croissante des technologies numériques, peut contribuer à la transparence budgétaire de plusieurs manières :

- a. Renforcement de la participation citoyenne : les plateformes en ligne, les applications mobiles et les outils de visualisation de données permettent de diffuser l'information budgétaire de manière plus accessible, conviviale et compréhensible pour le grand public permettant aux citoyens d'accéder facilement aux documents budgétaires, aux rapports financiers et aux données sur les dépenses publiques. Les citoyens peuvent être consultés en ligne sur les priorités budgétaires et

les projets de dépenses publiques. Des forums de discussion en ligne peuvent être organisés pour permettre aux citoyens de débattre des questions budgétaires et de formuler des recommandations. Cela réduit les barrières à l'information et facilite la participation des citoyens au processus financier et d'exprimer leurs opinions sur les priorités liées au budget de poser des questions aux responsables gouvernementaux et de suivre les débats sur le sujet.

- b. Amélioration de la responsabilité gouvernementale : La digitalisation contribue à une transparence accrue, rend les gouvernements plus responsables de leurs actions. Les citoyens peuvent utiliser l'information budgétaire pour évaluer la performance du gouvernement, identifier les gaspillages et les irrégularités, et demander des comptes aux responsables. En répondant aux questions et aux commentaires des citoyens sur les questions budgétaires, le gouvernement peut démontrer son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité. Il est important de mettre en place des mécanismes pour assurer un suivi efficace des questions et des commentaires des citoyens.
- c. Amélioration de la redevabilité : La digitalisation peut renforcer la redevabilité des gouvernements en rendant les informations budgétaires plus transparentes et en facilitant le suivi des dépenses publiques. Les instruments d'analyse des données peuvent être utiles à identifier les irrégularités financières et à prévenir la corruption.
- d. Améliorant la qualité des informations budgétaires : La digitalisation des processus budgétaires peut permettre de produire des informations plus précises, complètes et comparables. Il est également important de veiller à ce que les informations budgétaires soient présentées de manière claire et compréhensible pour le grand public. L'utilisation de visualisations de données et d'infographies peut faciliter la compréhension des informations complexes.

3. Méthodologie de Recherche

La présente recherche adopte une approche qualitative exploratoire qui repose sur l'analyse documentaire et sur une étude de cas portant sur la transformation digitale du système de gestion des finances publiques au Maroc en analysant l'IBO dans le cadre de la transparence budgétaire. Dans ce sens, le choix de cette approche s'explique par la multi-dimensionnalité du sujet étudié vu qu'il implique à la fois des aspects techniques, humains et juridiques.

Selon Yin (2018), l'étude de cas représente une méthode de recherche privilégiée pour examiner un phénomène complexe dans son contexte réel, en mobilisant diverses sources de données. En optant pour cette démarche, le présent travail de recherche a pour objectif d'articuler les dimensions conceptuelles de la digitalisation à savoir la transparence, l'efficience et la redevabilité avec des observations empiriques concrètes issues du contexte marocain.

3.1 Choix méthodologique et justification

La méthodologie employée est fondée sur une analyse documentaire systématique et une étude de cas unique portant sur le Maroc. En effet, cette orientation est motivée par la pertinence du cadre institutionnel marocain, défini par la LOF n°130-13 et la stratégie « *Digital Morocco 2030* », ainsi que par la facilité d'accès à un ensemble de sources documentaires institutionnelles et normatives. L'analyse documentaire, en tant que méthode d'investigation, permet une évaluation critique des politiques publiques, des dispositifs numériques et des rapports produits dans le cadre de la digitalisation des finances publiques. Cette approche méthodologique s'appuie sur la triangulation des données, l'analyse croisée de sources

officielles, académiques et techniques. Cette méthode, préconisée par Denzin (2017), vise à enrichir les perspectives et à garantir la validité des interprétations.

3.2 Sources de données

Le corpus de recherche se compose de rapports institutionnels, de textes législatifs et de publications scientifiques relatifs à la transformation digitale des systèmes de gestion des finances publiques au Maroc. L'étude se focalise sur l'analyse de l'IBO.

Dans ce cadre, un ensemble de sources primaires a fait l'objet d'une mobilisation incluant :

- Sources internationales : les études de la Banque Mondiale et l'OCDE sur la transformation numérique du secteur public, ainsi que les évaluations de « *Transparency International/Open Budget Survey (2023)* » concernant la transparence et la participation budgétaire et l'International Budget Partnership (IBP).
- Sources institutionnelles nationales : qui regroupent les rapports et communiqués du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), notamment ceux relatifs au système e-Budget, et le rapport annuel du Conseil Economique, Social et d'environnement (CESE). La documentation de l'Agence de Développement du Digital (ADD) relative à la stratégie nationale « *Digital Morocco 2030* » constitue également une source d'informations pertinente.
- Sources académiques : qui s'appuient sur des travaux de référence en matière de performance publique et de digitalisation ainsi que sur des articles scientifiques marocains analysant les réformes budgétaires en matière de la transformation digitale du secteur public .

4. Évaluation de la transparence budgétaire au Maroc à la lumière de l'IBO

4.1 Les documents budgétaires clés de l'IBO

L'EBO (Enquête sur le Budget Ouvert), publiée tous les deux ans, est l'étude globale biennale produite par l'IBP, qui englobe l'IBO, également appelé Open Budget Index (OBI) en anglais, comme composante quantitatif principale unique qui mesure la transparence budgétaire des gouvernements, tout évaluant l'accès public aux huit documents budgétaires clés sur une échelle de 0 à 100. Les 109 indicateurs de l'EBO, utilisés pour calculer l'IBO, sont pondérés de manière égale, afin de produire un score global sur 100 points. D'après lesdits standards (OCDE, FMI...), huit documents budgétaires clés doivent être rendus publics qui présentent les données budgétaires de manière exhaustive et utile à savoir :

- a. **Le Rapport préalable au budget** : ce rapport informe sur les grandes lignes des politiques financières d'un pays avant la proposition de budget par le gouvernement. Il doit être divulgué au public au moins un mois avant la soumission de ce projet à l'Assemblée législatif. Étant donné qu'il présente les projections économiques du gouvernement, y compris les revenus, les dépenses et la dette prévues. Il y a 6 questions dans l'IBO.
- b. **Le Projet de budget de l'exécutif** : Ce document décrit en profondeur les sources de revenus, les attributions budgétaires aux ministères, les modifications de politiques suggérées, et d'autres informations essentielles pour comprendre la situation financière d'une nation. Ils doivent être divulgués lors de son évaluation par l'organe législatif et avant sa ratification. Sinon, il ne sera nullement jugé comme étant à la disposition du public. Ce

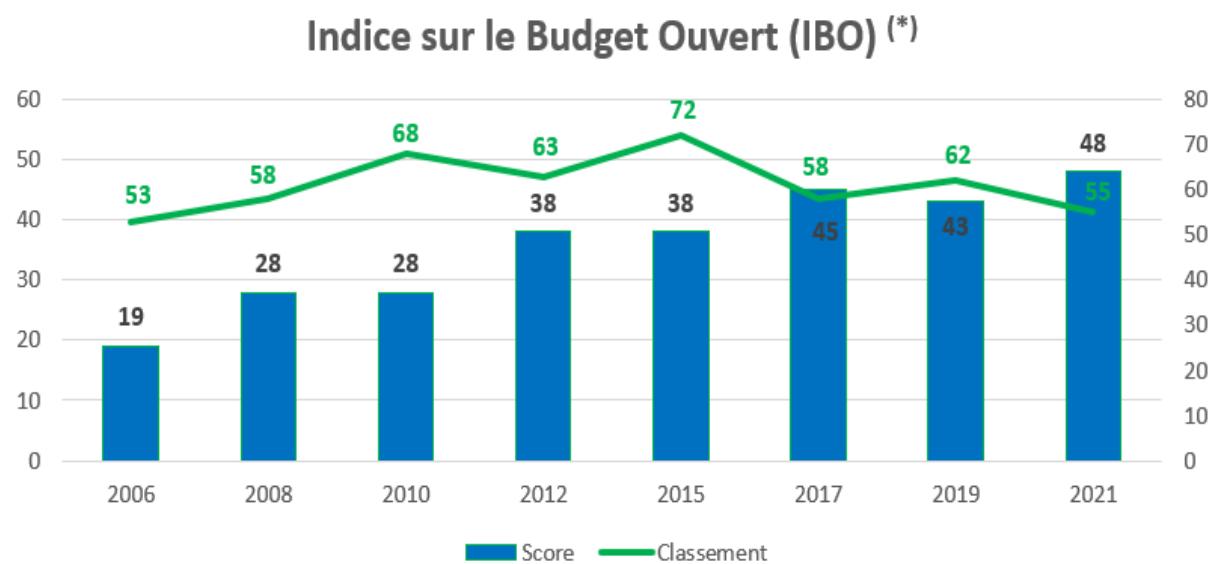
document revêt une importance primordiale dans l'enquête, car il contient 54 questions sur un total de 109 dans l'IBO.

- c. **Le Budget approuvé** : Il s'agit du budget qui a été approuvé par l'assemblée législative. Il doit être divulgué dans les trois mois suivant l'approbation du budget par l'organe législatif. Il englobe 6 questions dans l'IBO.
- d. **Le Budget des citoyens** : C'est une version simplifiée et moins technique du projet. Il doit être diffusé simultanément avec le document associé, que ce soit le projet de budget proposé par l'exécutif ou le budget validé. Il contient 4 questions de l'IBO..
- e. **Les Rapports en cours d'année** : comprennent des données sur les revenus et les dépenses effectivement effectuées, ainsi que le montant de la dette à divers moments de l'année budgétaire. Ils sont publiés tous les mois ou tous les trimestres. Ils doivent être divulgués dans les trois mois qui suivent la période abordée dans ce rapport. Il conserve 9 questions dans l'IBO.
- f. **Le Rapport de milieu d'année** : intègre une actualisation intégrale de l'exécution budgétaire en milieu d'exercice budgétaire. Ils doivent être divulgués dans les trois mois qui suivent la période abordée dans ce rapport. (9 interrogations dans l'IBO).
- g. **Le Rapport de fin d'année** : Ce document, contenant 14 questions dans l'IBO, expose la situation des comptes de l'État à la clôture de l'exercice budgétaire. C'est une évaluation des progrès réalisés en direction des objectifs de la politique économique. Il doit être divulgué au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice financier auquel il fait référence (la période de déclaration).
- h. **Le Rapport d'audit** : est diffusé par l'Institution supérieure de vérification du pays. Il atteste de la robustesse financière et de la complétude des bilans annuels du gouvernement. Il doit être divulgué au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice financier auquel il fait référence (la période de déclaration). Ce rapport comprend 7 questions de l'IBO.

4.2 Analyse de l'enquête sur la transparence budgétaire au Maroc

Le Maroc a amélioré son score IBO de manière notable depuis son participation à l'EBO en 2006, passant d'un niveau bas de 19/100 à une position plus compétitive, visant la moyenne mondiale autour de 2012-2013. Le pays a enregistré des avancées dans la publication en ligne des huit documents budgétaires essentiels, comme le projet de loi de finances et les rapports d'exécution, passant de 19/100 à 38/100 en 2015, puis le Maroc a montré une amélioration, passant du 62^{ème} au 55^{ème} rang mondial sur 125 pays entre 2019 et 2021 pour être reculé ensuite à 69^{ème} sur 125 pays en 2023 avec un score de 47/100, le plaçant autour de la moyenne mondiale.

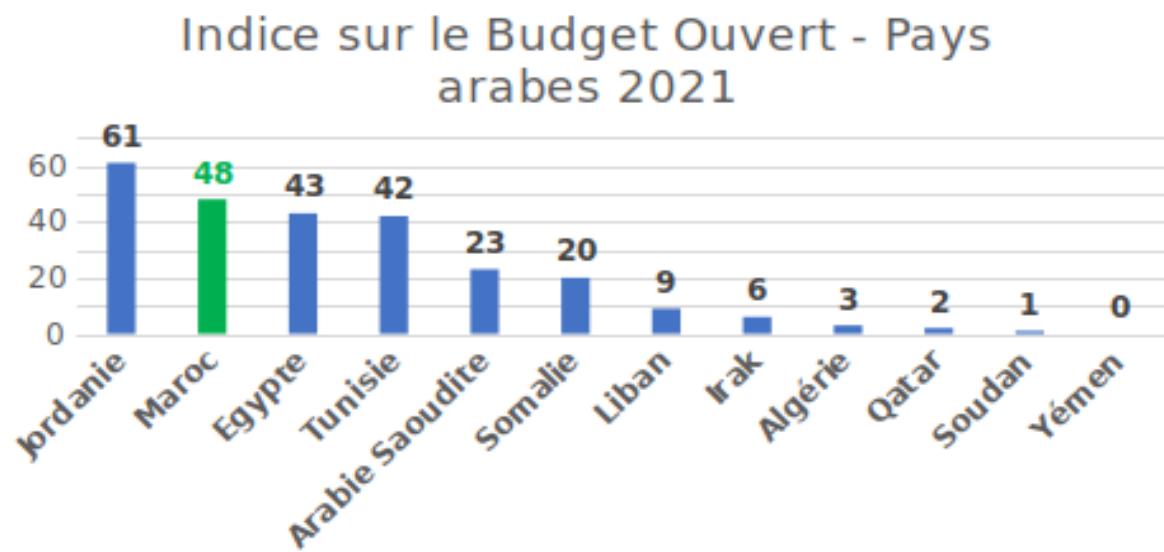
Figure N° 1 : Evolution de l'IBO au Maroc



Source : rapport (2025) de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, Dans les classements régionaux, le Maroc se positionne favorablement parmi les pays arabes en termes de transparence budgétaire. Cette performance s'explique par l'adhésion à des initiatives internationales comme l'Open Government Partnership (OGP) et l'Open Budget, renforçant la publication des données fiscales. Le score de transparence budgétaire du Maroc a évolué en parallèle avec la moyenne globale, comme illustré dans la figure N°2.

Figure N° 2 : Comparaison de l'IBO au Maroc avec les pays Arabes en 2021.

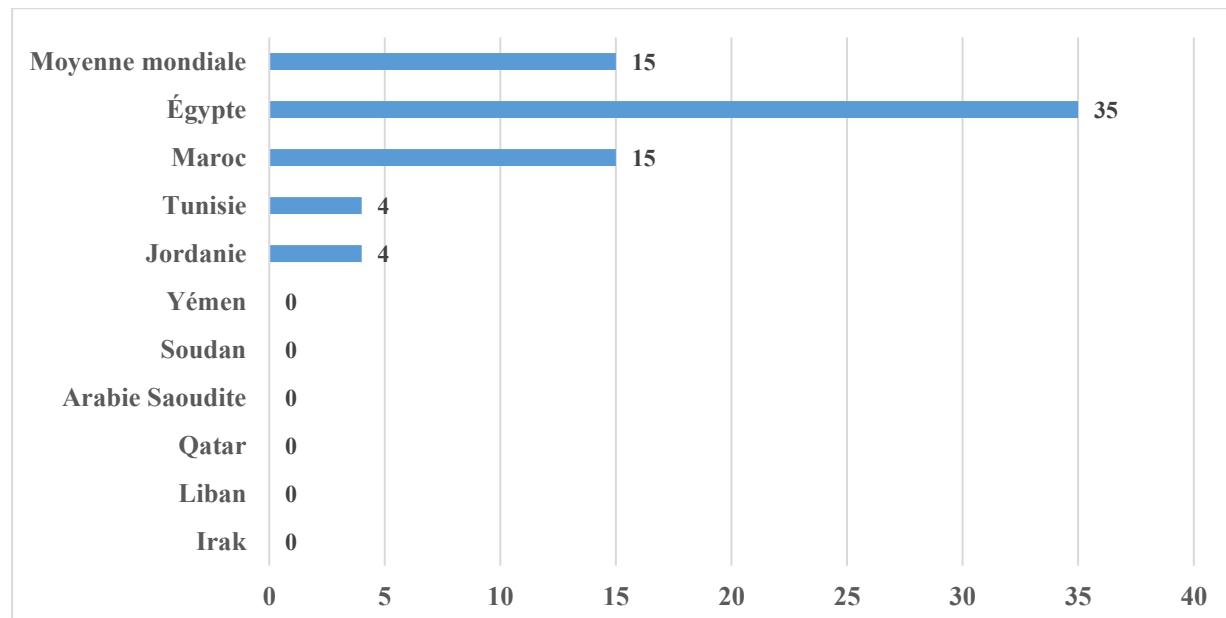


Source : Rapport de l'IBP « Enquête sur le Budget Ouvert 2023 »

Ces fluctuations montrent une stabilité relative, avec des avancées en publication de documents comme le "budget citoyen", grâce à des réformes comme la LOF de 2015, se classant 2ème dans la région MENA après la Jordanie.

En fait, la participation citoyenne à est un élément essentiel pour une gouvernance financière responsable et redevable au Maroc. En surmontant les défis existants et en saisissant les opportunités d'amélioration, le Maroc peut renforcer l'implication des citoyens dans le processus budgétaire, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et transparente des fonds publics. Cela nécessite un engagement fort de la part du gouvernement, des institutions publiques, des organisations de la société civile et des citoyens eux-mêmes.

Figure N° 3 : Score de la participation du public par rapport à des pays Arabes



Source : Rapport de l'IBP « Enquête sur le Budget Ouvert 2023 »

Ce graphique compare la moyenne mondiale de 15 avec les chiffres de plusieurs pays arabes pour une certaine métrique, qui est insuffisante en dessous de 61 et suffisante à partir de 100. Le score OBI du Maroc en matière de participation du public est passé de 7 à 15 points sur 100 points entre 2021 et 2023. Ce score place le pays au même niveau que la moyenne mondiale. Dans le passé, le Maroc ne proposait que quelques opportunités de la participation des citoyens lors de l'exécution du budget. L'Égypte a le chiffre le plus élevé parmi les pays mentionnés, avec 35. Le Maroc est au niveau de la moyenne mondiale, avec 15. La Jordanie et la Tunisie ont un chiffre de 4. L'Irak, le Liban, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Yémen sont à un score de 0.

4.3 Discussions des résultats

Au Maroc, le score enregistré par l'IBO reflète les efforts de digitalisation et d'ouverture des finances publiques, alignés sur les réformes fiscales récentes. Son évolution montre une progression globale, bien que variable selon les éditions. La trajectoire graphique forme une ligne croissante linéaire avec une pente moyenne de +4 points par an, accélérant après 2012 grâce à la digitalisation (portails comme finances.gov.ma). La digitalisation des services publics, incluant les impôts et la douane, a boosté l'IBO en facilitant l'accès aux données budgétaires en temps opportun. L'EBO 2021 confirment que les pratiques actuelles surpassent souvent les exigences légales, favorisant la participation citoyenne. Cependant, des défis

persistent, tels que l'exhaustivité des documents post-2020 non encore pleinement intégrés dans les scores les plus récents. Cette progression reflète les réformes en transparence budgétaire et digitalisation des finances publiques. Graphiquement, elle se représente par une courbe ascendante, avec des paliers autour de 2012-2015 et une accélération post-2017. La participation publique au processus budgétaire au Maroc reste faible, avec un score de seulement 7/100 dans l'indice du budget ouvert (IBO) en 2021, malgré des progrès en transparence. Cette faiblesse s'explique principalement par un manque de confiance dans les institutions, une méconnaissance des mécanismes participatifs et des inégalités d'accès. En 2021, le Maroc a publié pour la première fois en ligne un rapport de mi-année. Le gouvernement organise désormais des consultations publiques limitées lors de l'élaboration du budget et le Parlement a instauré des audiences publiques liées à l'approbation du budget annuel. Malgré ces efforts, la participation citoyenne à la transparence budgétaire au Maroc reste limitée en raison de plusieurs défis comme la complexité de l'information budgétaire car les documents budgétaires sont souvent techniques et difficiles à comprendre pour le grand public. De plus, l'information n'est pas toujours disponible dans des formats accessibles à tous, notamment aux personnes handicapées.

D'autre côté, le manque d'éducation civique et de sensibilisation à la transparence budgétaire constitue un obstacle majeur, surtout que beaucoup de citoyens ne sont pas conscients de leurs droits en matière d'accès à l'information budgétaire et ne savent pas. Cette situation nous conduit de s'interroger sur les réformes et les recommandations en faveur d'une transparence budgétaire efficiente.

5. Réformes et recommandations des institutions internationales

5.1 Réformes en faveur de la transparence budgétaire

Depuis plusieurs années, le Maroc s'est engagé dans une démarche de réformes radicales visant à transformer les modes d'opération de l'administration publique. Ce processus, qui a pour but d'améliorer la transparence et l'intégrité dans la gestion publique, fait partie intégrante d'une réforme plus large de l'administration publique au Maroc. Il convient également de noter que la LOF de 2015 a amélioré la transparence des actions publiques et a valorisé la qualité des informations budgétaires fournies au Parlement et aux citoyens. Cette nouvelle LOF a été mise en place pour refléter l'adhésion aux nouvelles dispositions de la Constitution de juillet 2011 qui vise à renforcer les principes de bonne gouvernance. Le titre XII de la constitution est dédié à une gouvernance efficace, stipulant que les services publics doivent respecter des critères de qualité, de transparence, d'obligation de rendre compte et de responsabilité. Elle précise donc que les services publics ont l'obligation de justifier la gestion des fonds publics en accord avec les lois actuelles, et sont tenus, à cet égard, de respecter les obligations liées au contrôle et à l'évaluation. Il existe un lien étroit entre la transparence budgétaire et les meilleures pratiques liées aux dispositions de la loi organique concernant la loi de finances. Cette transparence ne sera véritablement efficace que si les responsables des administrations publiques perfectionnent leur gestion financière en fournissant des informations précises, constantes, complètes, pertinentes et facilement accessibles sur les décisions relatives aux dépenses et aux ressources

; parce que sans de bonnes données concernant les taxes et autres revenus, les dépenses et la dette, il serait impossible pour les parlementaires d'exercer leur rôle de supervision.

5.2 Recommandations des institutions internationales et implications de la politique publique.

Le code de bonnes pratiques du FMI en matière de transparence des finances publiques de 2007 a insisté les États d'adopter énormément de recommandations dont on peut citer :

- Les données budgétaires devraient être présentées de façon à répondre aux exigences de l'analyse des politiques et de la clarté comptable, et doivent être soumises à un examen public et indépendant ;
- Les modalités d'exécution et de suivi des dépenses approuvées doivent être explicitement déterminées ;
- Il est essentiel que le public soit entièrement informé des activités financières passées, présentes et futures de l'administration publique. Selon le rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental (2024), il est primordial de renforcer la transparence et la responsabilité des institutions contribue à une démocratie plus participative et plus inclusive.

De son tour, l'EBO de 2023 de l'IBP formule plusieurs recommandations clés pour améliorer la transparence budgétaire au Maroc, en se concentrant sur la publication systématique des documents par la publication du rapport préalable au budget au moins deux mois avant sa soumission au Parlement, pour permettre une analyse anticipée ; l'améliorer de la qualité et l'exhaustivité des documents existants, comme la revue mi- année et les rapports en cours d'exécution, en les rendant plus accessibles en ligne. La participation publique devrait prendre en considération la mise en place des mécanismes formels de consultation publique sur le budget, y compris des audiences avec la société civile avant et après ; l'accroissement de de l'indépendance et les ressources de la Cour des comptes pour des audits plus fréquents et publics, ainsi que le renforcement du rôle du Parlement dans le suivi budgétaire via des rapports d'évaluation des programmes plus détaillés. Ces suggestions visent à renforcer l'accès public aux informations financières et à accroître l'efficacité des contrôles institutionnels pour passer d'un score de 15/100 à des niveaux plus élevés. Par ailleurs, le Maroc pourrait envisager d'améliorer la transparence et l'inclusion du processus budgétaire, notamment par l'intégration de portails de données budgétaires sur les sites internet pour rendre les informations plus accessibles ou en favorisant une participation accrue au cycle budgétaire en mettant en place des forums de consultation. Impliquer les citoyens dans la création du document « Budget Citoyen » garantirait une transparence accrue et une plus grande crédibilité du processus budgétaire, tout en renforçant les compétences et l'autorité du parlement dans le domaine de la supervision.

6. Conclusion

La digitalisation offre des opportunités considérables pour améliorer la transparence budgétaire, renforcer la participation citoyenne et promouvoir une meilleure gouvernance financière. En mettant en œuvre des stratégies appropriées et en relevant les défis potentiels, les gouvernements peuvent exploiter pleinement le potentiel de la digitalisation pour rendre les budgets plus transparents, plus responsables et plus efficaces. La transparence budgétaire numérique est un investissement essentiel pour une gouvernance démocratique et un développement durable. L'IBO révèle que le Maroc a fait des progrès en matière de transparence budgétaire, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la participation citoyenne. En mettant en œuvre les recommandations susmentionnées, le Maroc peut renforcer sa gouvernance budgétaire, accroître la redevabilité du gouvernement et promouvoir un développement plus inclusif et équitable. La participation citoyenne est un élément essentiel de la bonne gouvernance et doit être encouragée et facilitée à tous les niveaux du processus budgétaire. Concrètement, la digitalisation offre un potentiel immense pour améliorer l'efficacité et l'impact des IBO au Maroc. En investissant dans les compétences numériques, l'infrastructure numérique et la sensibilisation aux IBO, le Maroc peut rendre l'information budgétaire plus accessible, renforcer la participation citoyenne et améliorer la responsabilité gouvernementale ce qui peut créer un environnement favorable pour améliorer son score de l'IBO. Toutefois, il est essentiel d'identifier les obstacles susceptibles de freiner la réalisation de la transition digitale et de prendre des mesures pour les surmonter. En investissant dans l'infrastructure numérique, en développant les compétences numériques et en promouvant une culture de transparence, le Maroc peut réaliser pleinement le potentiel de la transition digitale pour améliorer la transparence budgétaire et renforcer la bonne gouvernance. Comme perspective de ce travail, la mise en œuvre réussie de la digitalisation de la transparence budgétaire nécessitera un engagement politique fort, une coordination interministérielle efficace et une participation citoyenne active. Ce système vise à améliorer la gouvernance financière à travers une meilleure visibilité, traçabilité et cohérence des dépenses réalisées sur le territoire national. (Projet de la Loi de Finances 2026), ce qui ouvre les pistes à d'autres recherche d'actualité surtout au niveau de l'impact de transparence budgétaire sur la gouvernance des finances publiques et également le rôle de la digitalisation dans l'optimisation et l'amélioration des recettes publiques et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales au Maroc.

Références.

- [1] Abil, Y., & Bauyrzhankzy, A. (2023). The Creation of Public Value in the Process of the Digital Transformation of Public Administration in Kazakhstan. *Public Policy and Administration*, 22(4), 434-447.
- [2] Allen, R., Hemming, R., & Potter, B. H. (Eds.) (2013). The International Handbook of Public
- [3] Conseil Economique, Social et Environnemental rapport annuel de 2024.
- [4] Constitution du Royaume du Maroc de 2011.
- [5] Digital 2030" (Digital Morocco 2030). Rabat
- [6] Expert Interviews. Government Information Quarterly, 36, Article ID : 101385.
<https://doi.org/10.1016/j.giq.2019.06.002>

- [7] Financial Management. Palgrave Macmillan.
<https://doi.org/10.1057/9781137315304>.
- [8] FMI ,Manuel sur la transparence des finances publiques, (2007).
- [9] FMI, Code de bonnes pratiques du FMI en matière de transparence des finances publiques, (2007). <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/>
(Consulté le 27 octobre, 2025)
- [10] IBP Rapport, sur «Enquête sur le Budget Ouvert 2023 »
<https://internationalbudget.org/fr/open-budget-survey/country-results/2023/maroc>
consulté le 02 Janvier 2026.
- [11] Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption. Rapport (2025).
- [12] International Budget Partnership (2023). Open Budget Survey Morocco 2023.
- [13] International Budget Partnership, Enquête sur le budget ouvert de 2017.
- [14] Janssen, M., & Estevez, E. (2013). Lean government and platform-based gouvernances— Doing more with less. *Government Information Quarterly*, 30, S1-S8. <https://doi.org/10.1016/j.giq.2012.11.003>
- Denzin, N. K. (2017). The Research Act : A Theoretical Introduction to Sociological Methods.
- [15] Janssen, M., Charalabidis, Y., & Zuiderwijk, A. (2012). Benefits, Adoption Barriers and Myths of Open Data and Open Government. *Information Systems Management*, 29(4), 258-268. <https://doi.org/10.1080/10580530.2012.716740>
- [16] Kopits G; & Graig J., 1998, *Transparency in Government Operations*, IMF Occasional Paper N° 158.
- [17] La Loi N° 130-13 de 2015 relative à la Loi de Finances.
- [18] London, England : Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315134543>
- [19] Mergel, I., Edelmann, N., & Haug, N. (2019). Defining Digital Transformation : Results from
- [20] Ministère de l'Économie et des Finances (Maroc). (2024). La Stratégie nationale "Maroc
- [21] Ministère de l'Économie et des Finances, Budget citoyen, projet de la Loi de Finances de 2026.
- [22] OCDE « Transparence budgétaire-Les meilleures pratiques de l'OCDE », mai 2001, p.3
- [23] Pekkola E., Jan-Erik Johanson J-E, Mikkonen M., Stenvall J., and Emmi, (2025). Future
- [24] Public Governance and Global Crises Nordic Perspectives. Edward Elgar Publishing, Inc.
- [25] Yin, R. K. (2018). Case Study Research and Applications : Design and Methods (6th ed.). Thousand Oaks, CA : Sage.